

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT DU NORD**
COMMUNE DE MARCQ-EN-BAROEUL

2020_05_n0024_DEC

BG/VC/19

T 1.1**CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DES LOCAUX DU POLO HOCKEY CLUB
AVENANT 1 AU LOT N°2****DÉCISION MUNICIPALE**

Le Maire de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, dite loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Considérant le souhait de la Ville de Marcq-en-Baroeul de procéder à la construction d'une extension des locaux du Polo Hockey Club comprenant la création de vestiaires et de douches,

Considérant que le marché du lot n°2 (gros oeuvre) a été conclu avec la société PROVALIBAT, pour un montant de 176 400 euros HT,

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer des prestations supplémentaires concernant le nettoyage de la base vie afin de respecter les prescriptions de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) et du coordonnateur SPS pour une reprise de chantier dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19,

Considérant que le montant de ces travaux supplémentaires a été chiffré à 1 600 euros HT,

Considérant que le montant du marché du lot n° 2 d'un montant initial de 176 400 euros HT passe donc à 178 000 euros HT,

Considérant qu'il y a lieu d'acter par avenant ces modifications,


DECIDE

La conclusion de l'avenant précité dans les conditions définies ci-avant.

DIT

Que la présente décision municipale sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord, sera présentée au prochain Conseil Municipal et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Ville.

Fait à MARCQ-EN-BARŒUL,
Le 4 Mai 2020


Bernard GÉRARD
Maire de Marcq-en-Baroeul